ÉCOLE MONSEIGNEUR-DE-LAVAL • Pavillon élémentaire
1601 Croissant Cowan, Regina, Saskatchewan, S4S 4C4
Téléphone (306) 584-7558 / Courriel : laval.pe@cefsk.ca

ÉCOLE MONSEIGNEUR-DE-LAVAL, PAVILLON ÉLÉMENTAIRE

CODE DE VIE

Un milieu où chacun peut apprendre et s'épanouir



Notre code de vie en un clin d'œil

1- Nos valeurs et nos règles Respect de soi, des autres et de l'environnement.	**2 – Vivre ensemble** Avantages et conséquences.	**3 – Cellulaires et montres intelligentes** Procédure à l'école
4 – Violence et intimidation Prévention, signalement et suivis	**5 – Mon engagement** Participation active au code de vie.	

ÉCOLE MONSEIGNEUR-DE-LAVAL • Pavillon élémentaire
1601 Croissant Cowan, Regina, Saskatchewan, S4S 4C4
Téléphone (306) 584-7558 / Courriel : laval.pe@cefsk.ca

BIENVENUE À L'ÉCOLE MONSEIGNEUR-DE-LAVAL

Un code de vie pour les élèves, les parents et toute l'équipe-école

Chers parents, chers élèves,

Le code de vie aide les élèves à comprendre les comportements attendus à l'école.

Il s'appuie sur trois valeurs : la collaboration, le respect et la responsabilité.

Nous vous invitons à le lire et à en discuter ensemble. Le partenariat entre l'école et la famille contribue à créer un milieu sécuritaire, accueillant et propice aux apprentissages.

Notre objectif commun

Aider chaque élève à apprendre, à développer son identité francophone et à devenir une personne respectueuse, responsable et engagée.

Les valeurs qui nous guident

COLLABORATION	RESPECT	RESPONSABILITÉ
Je travaille en équipe et j'encourage la contribution des autres.	Je suis bienveillant envers les autres et l'environnement.	Je fais bien mon travail et j'assume mes choix.

Notre mission et notre vision

MISSION

Assurer la réussite de chaque élève.

VISION

Nous formons des citoyens francophones fiers et engagés dans le monde.

ÉCOLE MONSEIGNEUR-DE-LAVAL • Pavillon élémentaire
1601 Croissant Cowan, Regina, Saskatchewan, S4S 4C4
Téléphone (306) 584-7558 / Courriel : laval.pe@cefsk.ca

LES RÈGLES DE VIE

Des repères simples pour prendre soin de soi, des autres et de notre environnement.

1. Respect de soi

1	Je parle français.
2	Je me présente de façon soignée et adéquate à l'école (vêtements et cheveux propres, pas de casquette ou tuque à l'intérieur, chaussures d'intérieur et d'extérieur).
3	Je suis ponctuel et j'arrive à l'heure.
4	Je fais mon travail scolaire du mieux que je peux. Je suis les directives.
5	J'apporte tout le matériel nécessaire à la réalisation de mes travaux et activités. Je laisse mes objets personnels (jouets) à la maison ou à l'endroit désigné (cellulaires au bureau). Ces derniers ne sont pas autorisés en classe, à moins d'une permission spéciale communiquée aux parents.
6	Lors de mon anniversaire, je n'apporte pas de gâteau, de collations ou de cadeaux pour les amis. Nous célébrons les anniversaires autrement.
7	Je ne partage pas mon repas du midi ou mes collations. Notre école est une zone sans noix ou graines, car plusieurs de nos élèves ont des allergies.

ÉCOLE MONSEIGNEUR-DE-LAVAL • Pavillon élémentaire
1601 Croissant Cowan, Regina, Saskatchewan, S4S 4C4
Téléphone (306) 584-7558 / Courriel : laval.pe@cefsk.ca

LES RÈGLES DE VIE

Suite

2. Respect des autres

1	J’ai un comportement, des gestes, un regard et des paroles bienveillantes vis-à-vis toutes les personnes de mon école.
2	J'assume mes responsabilités lorsque je suis impliqué dans une situation et je suis honnête.
3	Je me déplace calmement en parlant à voix basse dans l’école. J’ai une permission de circuler dans l’école quand je le fais sans mon groupe.
4	À la récréation, dès que la cloche sonne, je me dépêche à venir faire la ligne pour entrer dans l'école.
5	J’adopte un comportement sécuritaire en toutes circonstances.

ÉCOLE MONSEIGNEUR-DE-LAVAL • Pavillon élémentaire
1601 Croissant Cowan, Regina, Saskatchewan, S4S 4C4
Téléphone (306) 584-7558 / Courriel : laval.pe@cefsk.ca

LES RÈGLES DE VIE

Suite

3. Respect de l'environnement

1	Je garde mon école propre. Je garde la cour d'école propre. Je dépose les déchets dans les endroits prévus et je recycle.
2	Je prends soin de tout le matériel utilisé.
3	J'évite de faire des bruits inutiles et dérangeants pendant la classe, les transitions ou les déplacements.
4	Je suis responsable du bon usage des locaux et de la cour d'école. Je ne brise rien intentionnellement dans l'école et à l'extérieur de l'école, y compris les arbres.
5	Je ne touche pas à ce qui ne m'appartient pas (décorations dans l'école, babillards, objets des autres, etc.).

ÉCOLE MONSEIGNEUR-DE-LAVAL • Pavillon élémentaire
1601 Croissant Cowan, Regina, Saskatchewan, S4S 4C4
Téléphone (306) 584-7558 / Courriel : laval.pe@cefsk.ca

VIVRE ENSEMBLE : CE QUE CELA CHANGE

Quand je respecte le code de vie…

- C'est agréable et je me sens bien à l'école.
- Je développe mes talents et ma personnalité.
- Je suis félicité(e) pour mon travail et ma bonne conduite.
- Mes efforts sont reconnus et célébrés.
- Je suis apprécié de mes pairs et je suis un leader positif.
- Je suis fier(e) de moi.

Si je ne respecte pas le code de vie…

Selon la situation de non-respect du code de vie, une ou plusieurs des conséquences logiques suivantes sera/seront attribuée(s):

- Je reçois un avertissement verbal.
- Je fais une réflexion écrite.
- Je répare mon geste en faisant une action positive.
- Je suis retiré(e) de l'activité et/ou du groupe.
- Mon enseignant(e) communique avec mes parents.
- Je remplace ou rembourse le matériel endommagé.
- Je marche avec un adulte pendant une récréation ou plusieurs récréations. Je peux aussi être privé(e) d'une partie ou de toute la récréation ou encore de quelques récréations.
- Je suis convoqué(e) avec mes parents à une rencontre avec mon enseignant(e) ou mon enseignant(e) et la direction.
- Je suis suspendu dans l'école et je travaille au bureau.
- Je suis suspendu(e) de l'école avec des travaux à faire à la maison.

ÉCOLE MONSEIGNEUR-DE-LAVAL • Pavillon élémentaire
1601 Croissant Cowan, Regina, Saskatchewan, S4S 4C4
Téléphone (306) 584-7558 / Courriel : laval.pe@cefsk.ca

CELLULAIRES ET MONTRES INTELLIGENTES

Procédure à suivre au pavillon élémentaire

À retenir

Les cellulaires doivent être remis au bureau à l'arrivée à l'école et repris à la fin de la journée.
Les montres intelligentes ne servent qu'à donner l'heure. Les autres fonctions ne peuvent pas être utilisées à l'école.

Comment fonctionne la procédure?

À l'arrivée

Chaque élève qui a un cellulaire en sa possession doit déposer l'appareil au bureau.

Pendant la journée

L'école range les appareils dans un endroit sécuritaire et en tient un inventaire précis.

À la fin de la journée

L'élève vient reprendre son cellulaire au bureau.

Si la procédure n'est pas respectée

Si un élève ne remet pas son cellulaire au bureau ou l'utilise pendant la journée de classe, l'appareil sera saisi. Les parents seront contactés afin de venir le chercher en fin de journée.
Si un élève utilise sa montre intelligente pour faire autre chose que lire l'heure, la montre est saisie et apportée au bureau. Les parents seront responsables de venir chercher la montre en fin de journée.

Procédure pour communiquer avec votre enfant:

Chers parents, veuillez communiquer directement avec le secrétariat plutôt que d'appeler ou d'envoyer un message à votre enfant. Nous demanderons à votre enfant de venir au bureau pour vous parler ou nous lui donnerons votre message. Les appels et les textos dérangent énormément la vie étudiante.

ÉCOLE MONSEIGNEUR-DE-LAVAL • Pavillon élémentaire
1601 Croissant Cowan, Regina, Saskatchewan, S4S 4C4
Téléphone (306) 584-7558 / Courriel : laval.pe@cefsk.ca

VIOLENCE ET INTIMIDATION

Directive administrative du CÉF pour des écoles sécuritaires

À l'école Monseigneur-de-Laval, nous voulons créer un climat sécuritaire, bienveillant, harmonieux, inclusif et sans violence, libre de toute forme d'abus et d'agression.

La contrainte, la menace, le chantage, les propos haineux et diffamatoires, l'intimidation, l'exclusion ou le harcèlement vont à l'encontre de nos valeurs et sont interdits.

Notre école s'est dotée d'un plan de prévention contre la violence et l'intimidation afin d'offrir la sécurité et le respect de l'intégrité physique, morale et psychologique de chacun.

Si une situation survient

Un élève, un parent ou un témoin peut signaler la situation à un membre du personnel ou à la direction. L'école suivra les étapes ci-dessous.

1	**Signalement et plainte** Un élève, des parents ou un témoin déposent une plainte auprès d'un membre du personnel ou de la direction.
2	**Réponse rapide à la plainte** La direction accuse réception de la plainte.
3	**Devoir d'enquête** La direction procède à l'analyse de la situation en rencontrant toutes les personnes impliquées directement ou indirectement.
4	**Suivis** À la suite de l'enquête, les suivis nécessaires seront faits auprès des personnes impliquées et les sanctions seront appliquées selon la gravité de la situation et de l'historique de l'élève.